

Comment effectuer votre virement ?

1. Références bancaires de l'Urssaf Midi-Pyrénées

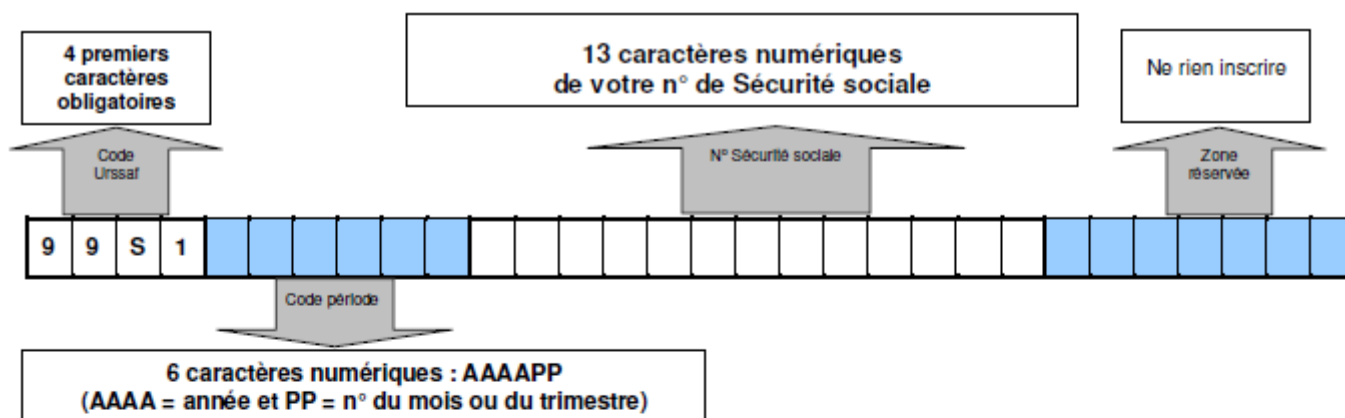
Le paiement de vos cotisations sociales à l'Urssaf Midi-Pyrénées doit s'effectuer sur le compte bancaire ARKEA suivant :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé	Domiciliation
15589	29100	01166803941	84	ARKEA

Identifiant international de compte bancaire - Iban							Bic
FR76	1558	9291	0001	1668	0394	184	CMBFR2BARK

2. Consignes de référencement

Votre virement doit être libellé comme suit, sans espace ou signe de ponctuation entre les chiffres :



Paiement manuel	Code période PP	Paiement trimestriel	Code période PP
Janvier	11		
Février	12		
Mars	13	1 ^{er} trimestre	10
Avril	21		
Mai	22		
Juin	23	2 ^e trimestre	20
Juillet	31		
Août	32		
Septembre	33	3 ^e trimestre	30
Octobre	41		
Novembre	42		
Décembre	43	4 ^e trimestre	40
Régularisation annuelle	62		

Exemples de « code période »

- janvier 2018 = 201811
- 1^{er} trimestre 2018 = 201810

Principes à respecter

Vous devez prendre toutes dispositions pour que le règlement interbancaire intervienne au plus tard à la date limite de paiement des cotisations. En l'absence d'échange interbancaire, la date d'opération sur le compte de l'Urssaf doit être la même que la date d'exigibilité des cotisations. Vous devez vous assurer du respect par votre banque du créditement à bonne date du compte de l'Urssaf.